

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE DE LA BARECHE



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MERCREDI 13 MARS 2024

Convocation du 28/02/2024

Présents : Tous les membres

Sauf absents excusés : Jean-Marie Drezet, Emmanuelle Bonnefoy, Jérôme Tardy (procuration à Danielle Pitavy), Emmanuel Deliot (procuration à Louis Daudey), Alain Tissot-Bez (procuration à Véronique Keller)

Secrétaire de séance : Laurence Rocquin

1/ Approbation des Comptes Administratifs/Comptes de Gestion 2023 et vote des Budgets Primitifs 2024

➤ BUDGET GENERAL

Compte Administratif/Compte de Gestion 2023

Après que la Présidente se soit retirée, l'assemblée délibérante a procédé au vote d'un président de séance : Mr Denis Donzé, vice-Président a été élu et a accepté cette fonction.

Fonctionnement :

Dépenses	: 14 689.95 €		
Recettes	: 14 454.97 €	Total section :	- 234.98 €
		Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 1 461.38 €

		Excédent de fonctionnement :	+ 1 226.40 €

Investissement :

Dépenses	: 0.00 €		
Recettes	: 0.00 €	Total section :	0.00 €
		Excédent d'inv. Antérieur reporté :	0.00 €

		Résultat d'investissement :	0.00 €

Lecture faite, le président de séance invite les membres à voter. Les membres votants approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023 qui concorde avec le compte de gestion du Trésorier.

Affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget Général

Après en avoir délibéré, les membres du Syndicat-Budget général décident d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit **1 226.40 €** en report à nouveau **du budget primitif 2024 - compte 002**.

Budget Primitif 2024 :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 16 260.00 € Recettes : 16 876.40 €

Section Investissement :

Dépenses : 0 € Recettes : 0 €

Les membres présents votent le budget 2024 à l'unanimité

➤ BUDGET PATRIMOINE

Compte Administratif /Compte de Gestion 2022

Après que la Présidente se soit retirée, l'assemblée délibérante a procédé au vote d'un président de séance : Mr Gérard Peseux, vice-Président a été élu et a accepté cette fonction.

Fonctionnement :

Dépenses	: 6 780.26 €		
Recettes	: 22 509.61 €	Total section :	+ 15 729.35 €
		Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 1 492.43 €

		Excédent de fonctionnement :	+ 17 221.78 €

Investissement :

Dépenses	: 20 710.24 €		
Recettes	: 23 079.54 €	Total section :	+ 2 369.30 €
		Déficit d'investissement antérieur reporté :	- 15 498.61 €

		Déficit d'investissement :	- 13 129.31 €

Lecture faite, le président de séance invite les membres à voter. Les membres votants approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023 qui concorde avec le compte de gestion du Trésorier.

Affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget patrimoine

Après en avoir délibéré, les membres du Syndicat-patrimoine décident :

- D'affecter le déficit d'investissement, soit 13 129.31 € en report à nouveau du budget primitif 2024 - compte 001.
- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé 2023, soit 13 129.31 € à la section d'investissement du budget primitif 2024 compte 1068, afin de couvrir le déficit de cette section
- D'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement 2023, soit 4 092.47 € à la section de fonctionnement du budget primitif 2024 en report à nouveau compte 002.

Budget Primitif 2024 :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 22 060.00 € Recettes : 23 102.47 €

Section Investissement :

Dépenses : 26 629.31 € Recettes : 26 629.31 €

Les membres présents votent le budget 2024 à l'unanimité.

➤ **BUDGET EMPLOYE INTERCOMMUNAL**

Compte Administratif/Compte de Gestion 2023

Après que la Présidente se soit retirée, l'assemblée délibérante a procédé au vote d'un président de séance : Mr Denis Donzé, vice-Président a été élu et a accepté cette fonction.

Fonctionnement :

Dépenses	: 29 653.61 €		
Recettes	: 38 204.53 €	Total section :	+ 8 550.92 €
		Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 1 307.64 €

		Excédent de fonctionnement :	+ 9 858.56 €

Investissement :

Dépenses	: 0.00 €		
Recettes	: 0.00 €	Total section :	+ 0.00 €
		Excédent d'inv. Antérieur reporté :	+ 785.99 €

		Excédent d'investissement :	+ 785.99 €

Lecture faite, le président de séance invite les membres à voter. Les membres votants approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023 qui concorde avec le compte de gestion du Trésorier.

Affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget employé intercommunal

Après en avoir délibéré, les membres du Syndicat-employé intercommunal décident :

- D'affecter l'excédent d'investissement de 785.99 € au compte 001 en report à nouveau du budget primitif 2024
- D'affecter l'excédent de fonctionnement, de 9 858.56 € au compte 002 en report à nouveau du budget primitif 2024.

Budget Primitif 2024 :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 44 620.00 € Recettes : 45 858.56 €

Section Investissement :

Dépenses : 21 500.00 € Recettes : 21 500.00 €

Les membres présents votent le budget 2023 à l'unanimité.

➤ **BUDGET GROUPE SCOLAIRE :**

Compte Administratif/Compte de Gestion 2023

Après que la Présidente se soit retirée, l'assemblée délibérante a procédé au vote d'un président de séance : Mr Denis Donzé, vice-Président a été élu et a accepté cette fonction.

Fonctionnement :

Dépenses	: 177 068.21 €		
Recettes	: 180 538.00 €	Total section :	+ 3 469.79 €
		Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 9 561.71 €

		Excédent de fonctionnement :	+ 13 031.50 €

Investissement :

Dépenses	: 41 224.79 €		
Recettes	: 41 907.91 €	Total section :	+ 683.12 €
		Excédent d'inv. Antérieur reporté :	+ 2 970.73 €

		Excédent d'investissement :	+ 3 653.85 €

Lecture faite, le président de séance invite les membres à voter. Les membres votants approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023 qui concorde avec le compte de gestion du Trésorier.

Affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget Groupe scolaire

Après en avoir délibéré, les membres du Syndicat-Regroupement pédagogique décident :

- D'affecter l'excédent d'investissement 2023, soit 3 653.85 € à la section d'investissement du budget primitif 2024 en report à nouveau compte 001.
- D'affecter l'excédent de fonctionnement 2023, soit 13 031.50 € à la section de fonctionnement du budget primitif 2024 en report à nouveau compte 002.

Budget Primitif 2024 :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 204 417.00 € Recettes : 205 376.50 €

Section Investissement :

Dépenses : 45 983.85 € Recettes : 45 983.85 €

- Approbation de créance en non-valeur pour 16.75 € inscrite au budget.
- Validation du devis pour achat de trottinettes, draisienne et tricycles pour un montant de 3597,12 € TTC.

Les membres présents votent le budget 2024 à l'unanimité.

2/ Informations diverses

- Information d'un évènement théâtral sur le thème de la transition écologique le 20 avril à Guyans-Durnes (salle des fêtes) organisé par la communauté de communes des Portes du Haut Doubs en partenariat avec l'association Grange Culture.
- Proposition par Mme la présidente d'un regroupement de communes pour des travaux d'épaveuse afin de pouvoir négocier un tarif préférentiel. En cours d'étude.
- Danielle Pitavy, maire d'Echevannes, interpelle de nouveau sur la répartition des participations sur le budget général qui est à part égale pour chaque commune. Selon elle, une répartition au nombre d'habitants serait plus équitable.
- Employé intercommunal : Les travaux d'installation de la douche sont terminés dans le bâtiment et du rangement a été fait pour faire de la place pour le futur tracteur tondeuse qui arrivera début avril. Un achat d'aspirateur à feuilles est en cours de réflexion.

La séance est levée à 21h09

La présidente,
Véronique KELLER